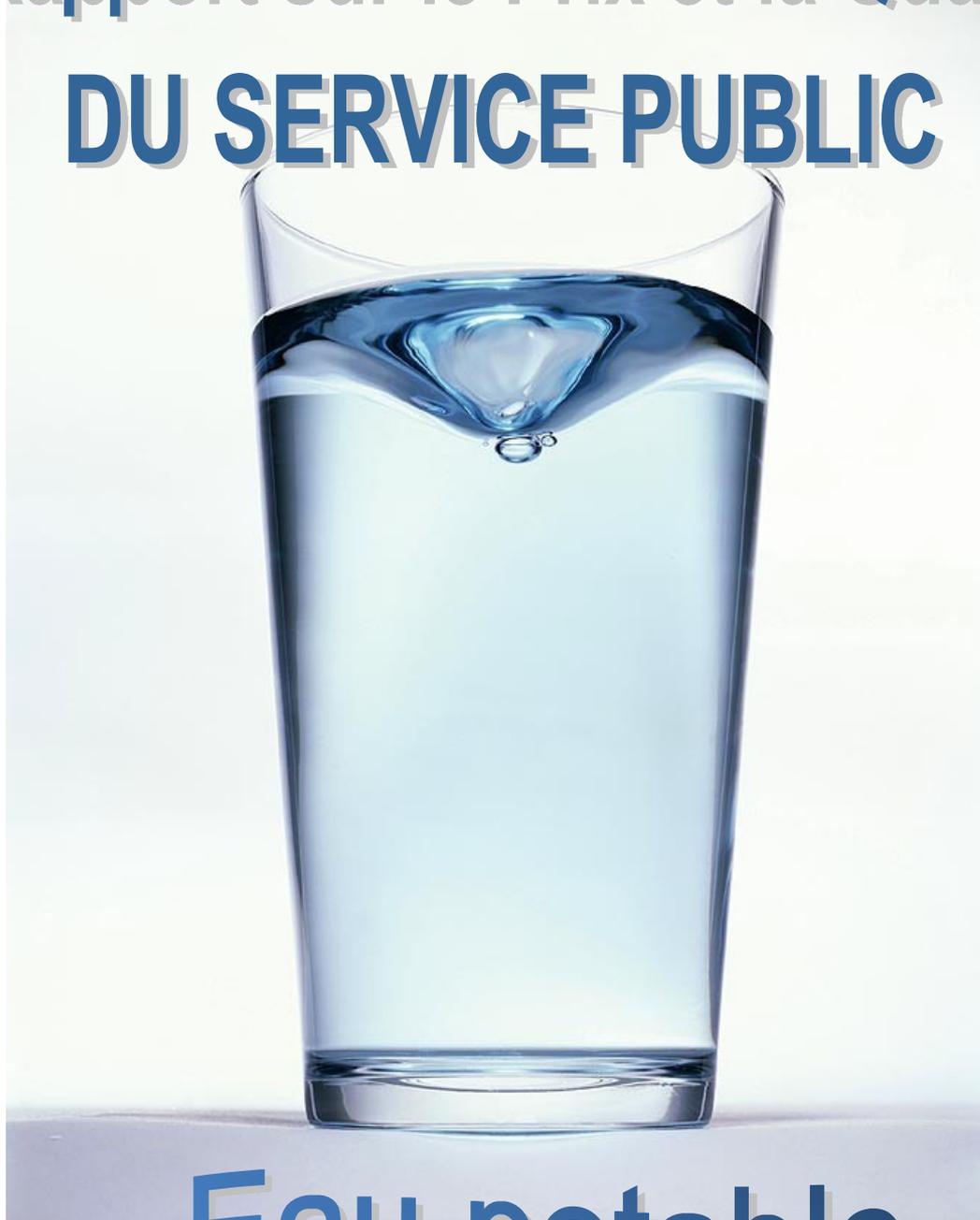


Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



Eau potable

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2018

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Les volumes d'eau	5
6) Nombre d'abonnements	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical	7
8) Consommation par commune.....	8
9) Longueur du réseau	9
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	10
10) Tarifs en vigueur.....	10
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture de l'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) La Facture de l'eau (5).....	16
17) Recettes d'Exploitation.....	17
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	18
18) Qualité de l'eau	18
19) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	20
20) Performance du réseau.....	20
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
21) Travaux réalisés au cours de l'exercice.....	22
22) Acquisition d'équipements :.....	22
23) Branchements en plomb	22
24) Etat de la dette.....	23
25) Amortissements réalisés	23
NOTE D'INFORMATION 2018 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	24
NOTE D'INFORMATION 2018 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	28

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 62 collectivités représentant 64 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2018 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie
- L'assainissement non collectif
- L'assainissement collectif

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2018. Celui-ci concerne uniquement 59 communes qui sont les suivantes

- Alloinay*	- Le Vert	- Champs
- Ardilleux	- Les Fosses	- Saint-Romans-les-Melle
- Asnières en Poitou	- Limalonges	- Sauzé-Vaussais
- Aubigné	- Lorigné	- Secondigné-sur-Belle
- Bouin	- Luché-sur-Brioux	- Séligné
- Brieuil-sur-Chizé	- Lusseray	- Sompt
- Brioux-sur-Boutonne	- Mairé l'Evescault	- Tillou
- Brûlain	- Maisonnay	- Vernoux-sur-Boutonne
- Celles-sur-Belle	- Marigny	- Villefollet
(Montigné et Verrines)	- Mazières sur Béronne	- Villiers-en-Bois.
- Caunay	- Melleran	- Villiers-sur-Chizé
- Chail	- Montalembert	
- Chérigné	- Montjean	
- Chizé	- Paizay le Chapt	<i>*commune nouvelle créée au 01/01/2017 par fusion de la commune de Les Alleuds avec la commune de Gournay-Loizé</i>
- Clussais la Pommeraie	- Paizay le Tort	
- Couture d'Argenson	- Périgné	
- Crézières	- Pers	
- Ensigné	- Pioussay	
- Fontenille-Saint-Martin	- Plibou	<i>**commune nouvelle créée au 01/01/2018 par fusion des communes de Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière.</i>
d'Entraigues	- Plaine d'Argenson**	
- Fors	- Pouffonds	
- Hanc	- Saint Génard	
- Juillé	- Saint-Martin-les-Melle	
- Juscorps	(Negressauve)	
- La Bataille	- Saint-Médard	
- La Chapelle Pouilloux	- Saint Romans des	

Nombres d'habitants : **25 612** (population en vigueur au 01/01/2019).

Nombre de compteurs : **13 892**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre.
Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage,...
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux

a) Importations d'eau

Import depuis	compteurs	Importés en 2017 (m ³)	Importés en 2018 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B-Production	Belleville Boisseroles	42 155	38 819	-7,91%
SMAEP 4B-La RESE	Le Vert	6 181	5 969	-3,43%
SMAEP 4B- Production	Prissé	37 816	39 083	3,35%
SMAEP 4B- Production	Chizé	374 500	354 638	-5,30%
SMAEP 4B- Production	Belle et Boutonne	373 869	380 365	1,74%
SMAEP 4B- Production	ARDILLEUX	12 109	13 430	10,91%
SMAEP 4B- Production	COUTURE D'ARGENSON	24 490	26 269	7,26%
SMAEP 4B- Production	LES ALLEUDS	22 548	18 544	-17,76%
SMAEP 4B- Production	MAISONNAY	15 132	16 184	6,95%
SMAEP 4B- Production	MARCILLE	216 293	209 817	-2,99%
SMAEP 4B- Production	PAIZAY LE CHAPT	22 362	19 178	-14,24%
SMAEP 4B- Production	TILLOU	25 066	18 579	-25,88%
SMAEP 4B- Production	Gournay-Loizé	68 666	60 926	-11,27%
SMAEP 4B- Production	Rom-Bouleure	474 289	475 011	0,15%
SMAEP 4B- Production	Fontenille	72 890	70 837	-2,82%
Total		1 788 366	1 747 649	-2,28%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont connu une baisse entre 2017 et 2018.

Cette diminution s'explique principalement par une diminution des consommations des abonnés par rapport à l'année 2017, année au cours de laquelle il s'était produit une forte sécheresse. Il faut également noter le maintien d'un bon niveau de rendement des réseaux de distribution qui confirme la réduction des volumes mis en distribution.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2017 (m ³)	Exportés en 2018 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	1 575	1 031	-34,54%
Export vers SERTAD (MELLE)	3 176	203	-93,61%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	2 983	2 755	-7,64%
Export vers CNRS	2 373	2 269	-4,38%
Export vers Villefagnan	453	773	70,64%
Total	10 560	7 031	-33,42%

Les exports entre 2017 et 2018 ont connu une légère baisse. Le débit sanitaire de la vente d'eau de secours au SERTAD sur le secteur de Melle n'a pas été utilisé à cause d'une maintenance que ce dernier à assurer sur les groupes de pompage de reprise et la réfection d'une bâche de mélange.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	13 858	13 856	-0,01%
Nombre d'abonnés non domestiques	13	36	176,92%
Nombre total d'abonnements	13 871	13 892	0,15%

En 2018, deux campagnes de promotion du tarif non domestique ont été conduites, l'une au printemps pour les abonnés des territoires est et ouest, et l'autre à l'automne, pour les abonnés du

territoire centre, ce qui explique la forte hausse du nombre d'abonnés non domestiques suite à ce
stif des cas d'éligibilité. Les effets de la campagne de promotion sur le territoire
centre devraient se faire ressentir en 2019.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire.

Commune	2017	2018	Variation
Ardilleux	95	94	-1,05 %
Asnières en Poitou	119	115	-3,36 %
Aubigné	129	128	-0,78 %
Belleville	71	71	0,00 %
Boisserolles	37	39	5,41 %
Bouin	88	88	0,00 %
Brieuil sur chizé	38	38	0,00 %
Brioux sur Boutonne	846	845	-0,12 %
Brulain	353	354	0,28 %
Caunay	106	106	0,00 %
Chail	258	258	0,00 %
Chérigné	88	89	1,14 %
Chizé	427	423	-0,94 %
Clussais la Pommeraie	405	406	0,25 %
Couture d'argenson	259	257	-0,77 %
Crézières	37	38	2,70 %
Ensigné	177	176	-0,56 %
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues	321	324	0,93 %
Fors	805	804	-0,12 %
Gournay-Loizé	388	386	-0,52 %
Hanc	182	185	1,65 %
Juillé	51	52	1,96 %
Juscorps	165	168	1,82 %
La Bataille	59	57	-3,39 %
La Chapelle Pouilloux	112	115	2,68 %
Le Vert	84	82	-2,38 %
Les Alleuds	181	187	3,31 %
Les Fosses	218	220	0,92 %
Limalonges	512	510	-0,39 %
Lorigné	235	232	-1,28 %
Luché-sur-Brioux	77	77	0,00 %
Lusseray	93	92	-1,08 %
Mairé L'Evescault	368	368	0,00 %
Maisonnay	134	134	0,00 %
Marigny	416	419	0,72 %
Mazières sur Béronne	228	223	-2,19 %
Melleran	310	314	1,29 %
Montalembert	185	186	0,54 %
Montigné	125	126	0,80 %
Montjean	167	167	0,00 %
Paizay le Chapt	175	177	1,14 %
Paizay le Tort	257	256	-0,39 %
Périgné	500	505	1,00 %
Pers	53	55	3,77 %
Pioussay	209	209	0,00 %
Plibou	146	143	-2,05 %
Pouffonds	209	211	0,96 %
Prissé la Charrière	320	323	0,94 %
Saint Etienne la Cigogne	93	93	0,00 %
Saint Génard	190	190	0,00 %
Saint Martin les Melle	14	13	-7,14 %
Saint Médard	63	62	-1,59 %
Saint Romans des Champs	96	94	-2,08 %
Saint Romans les Melle	344	347	0,87 %
Sauzé Vaussais	996	1003	0,70 %
Secondigné sur Belle	266	261	-1,88 %
Séligné	72	72	0,00 %
Sompt	182	184	1,10 %
Tillou	194	194	0,00 %
Vernoux sur Boutonne	113	115	1,77 %
Verrines sous Celles	125	126	0,80 %
Villefollet	127	127	0,00 %
Villiers en Bois	80	81	1,25 %
Villiers sur chizé	98	98	0,00 %
TOTAL	13871	13892	0,15 %

Volumes (m ³)	2017	2018	Variation
Volume importé	1 788 366	1 747 649	-2,28%
Volume exporté	10 560	7 031	-33,42%
Volume total mis en distribution sur le territoire	1 777 806	1 740 618	-2,09%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 440 346	1 362 790	-5,38%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	26 879	77 530	188,44%
Volume total vendu aux abonnés	1 467 225	1 440 320	-1,83%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur la relève de novembre 2017 à novembre 2018 pour les abonnés du territoire centre et sur la relève de mai 2018 à mai 2019 sur les territoires est et ouest. Cette différence s'explique par les dates de relève de compteurs et permet ainsi dans les deux cas la prise en compte de la consommation majoritaire de l'année en cours.

Communes	Abonnés 2018	Consommation 2018	m ³ /abonné
Ardilleux	94	12 317	131,03
Asnières en Poitou	115	11 959	103,99
Aubigné	128	11 095	86,68
Belleville	71	7 545	106,27
Boisserolles	39	5 810	148,97
Bouin	88	8 805	100,06
Brieuil sur chizé	38	10 936	287,79
Brioux sur Boutonne	845	81 749	96,74
Brulain	354	45 263	127,86
Caunay	106	11 499	108,48
Chail	258	29 384	113,89
Chérigné	89	12 981	145,85
Chizé	423	46 704	110,41
Clussais la Pommeraie	406	39 352	96,93
Couture d'argenson	257	21 610	84,09
Crézières	38	3 244	85,37
Ensigné	176	14 479	82,27
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues	324	36 250	111,88
Fors	804	72 816	90,57
Gournay-Loizé	386	59 305	153,64
Hanc	185	16 315	88,19
Juillé	52	3 674	70,65
Juscorps	168	15 314	91,15
La Bataille	57	5 643	99,00
La Chapelle Pouilloux	115	11 521	100,18
Le Vert	82	5 642	68,80
Les Alleuds	187	16 205	86,66
Les Fosses	220	19 814	90,06
Limalonges	510	56 107	110,01
Lorigné	232	22 273	96,00
Luché-sur-Brioux	77	7 811	101,44
Lusseray	92	6 848	74,43
Mairé L'Evescault	368	30 537	82,98
Maisonnay	134	12 845	95,86
Marigny	419	53 963	128,79
Mazières sur Béronne	223	20 079	90,04
Melleran	314	32 871	104,68
Montalembert	186	17 003	91,41
Montigné	126	15 984	126,86
Montjean	167	14 587	87,35
Paizay le Chapt	177	19 778	111,74
Paizay le Tort	256	39 118	152,80
Périgné	505	54 138	107,20
Pers	55	4 839	87,98
Pioussay	209	15 885	76,00
Plibou	143	9 478	66,28
Pouffonds	211	22 016	104,34
Prissé la Charrière	323	29 333	90,81
Saint Etienne la Cigogne	93	13 297	142,98
Saint Génard	190	23 155	121,87
Saint Martin les Melle	13	1 050	80,77
Saint Médard	62	5 592	90,19
Saint Romans des Champs	94	16 934	180,15
Saint Romans les Melle	347	32 578	93,88
Sauzé Vaussais	1 003	83 633	83,38
Secondigné sur Belle	261	27 999	107,28
Séigné	72	7 962	110,58
Sompt	184	20 311	110,39
Tillou	194	18 347	94,57
Vernoux sur Boutonne	115	15 451	134,36
Verrines sous Celles	126	11 290	89,60
Villefollet	127	17 349	136,61
Villiers en Bois	81	12 285	151,67
Villiers sur chizé	98	10 363	105,74
TOTAL	13 892	1 440 320	103,68

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2018 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2016	2017	2018
Extension de réseau (ml)	180	0	0

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2018 :

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2014	2015	2016	2017	2018
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	925421	883389	869724	869724	869724
	Renouvellement de réseau (ml)	1 709	1 665	12 337	1 036	23 808
	Taux de renouvellement	0,18%	0,19%	1,42%	0,12%	2,74%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,93 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)	Montant (H.T)
Commune	Lieu		
CHIZÉ	Rue Dugesclin, rue de la Crégnolée, rue de l'Hôtel de Ville, lieu-dit "Les Béguières"	1 318	167 238,80 €
LES ALLEUDS	Hameaux de "La Gaillochonnière", "La Petite Tranchée", "La Grande Tranchée", "Bissière", "Mallassis"	5 845	512 115,81 €
TILLOU	Bourg	6 364	766 240,54 €
MELLERAN	Route des Prés Guillon, route de Chef-Boutonne, route de Bouin	87	26 393,15 €
SAINT-GÉNARD	Rue de la mairie et route de Lié	727	133 045,79 €
SAINT-ÉTIENNE-LA-CIGOGNE	Rue des Rouge-gorges	658	92 569,93 €
MARIGNY	Route de Poivendre et lieu-dit "Vérine"	292	49 847,00 €
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	Secteurs de "La Pommeraie" et "Limort"	4 316	557 144,45 €
POUFFONDS	Route des Ecoles	1 472	256 941,79 €
CHAIL	Chemin du Bois du Nègre, route des Pierres Brunes, "La Haute Tallée", route des Chaillots et "Les Gerbaudières"	2 729	281 372,45 €
Longueur Totale		23 808	2 842 909,71 €

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
05/12/2018	Vote des tarifs 2019.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2019 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2018		2019	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3
Territoire Belle et Boutonne, Marcillé, Ardilleux, Maisonnay, Paizay le Chapt, Tillou, Les Alleuds, Couture d'Argenson Territoire des Fosses, St Etienne, Prissé	85,50 €	1,52 €	85,50 €	1,52 €
Territoire de Rom-Bouleure	85,50 €	1,77 €	85,50 €	1,72 €
Gournay Loizé/Fontenille	83,50 €	1,23 €	85,50 €	1,34 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.

La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoires Belle et Boutonne, Ardilleux, Maisonnay, Les Alleuds, Couture d'Argenson, Gournay, Fontenille :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires des Fosses et Rom-Bouleure :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » (Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Caunay, Chail, Crézières, Ensigné, Hanc, Mazières-sur-Béronne, Montalembert, Lorigné, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Pers, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé) :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0725 €/m³

Le « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Esvescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

La Facture d'eau (1)

Sur Belleville, Boisserolles, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, St Etienne-La Cigogne, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,52 €	1,52 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0700 €	0,0725 €	3,57%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

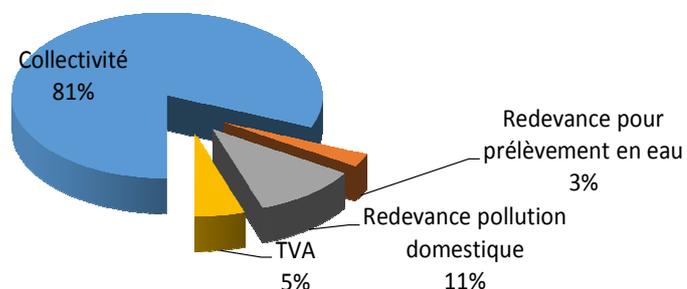
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Collectivité	267,90 €	267,90 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,40 €	8,70 €	3,57%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,18 €	17,19 €	0,10%
Total (TTC)	329,48 €	329,79 €	0,10%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,75 €	2,75 €
--	--------	--------

1er janvier 2019



La Facture d'eau (2)

Sur Ardilleux, Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chail, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Juillé, La Bataille, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Périgné, Pouffonds, Saint-Génard, Saint-Martin-les-Melle, Saint-Romans-les-Melle, Saint-Médard, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé

Evolution du tarif de l'eau

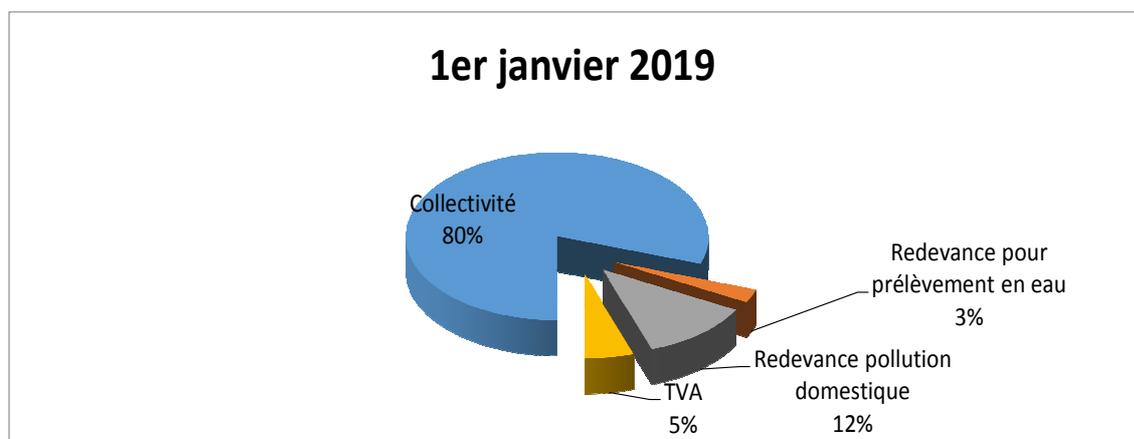
	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,52 €	1,52 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0700 €	0,0725 €	3,57%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Collectivité	267,90 €	267,90 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,40 €	8,70 €	3,57%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,37 €	17,39 €	0,09%
Total (TTC)	333,27 €	333,59 €	0,09%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,78 €	2,78 €
--	--------	--------



La Facture de l'eau (3)

Sur Bouin, Hanc, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Pioussay, Sauzé-Vaussais

Evolution du tarif de l'eau

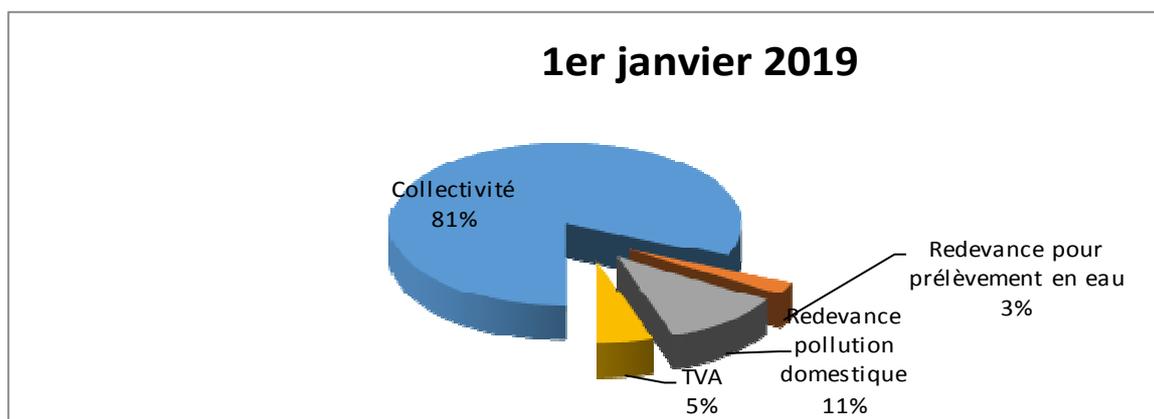
	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,77 €	1,72 €	-2,82%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement res	0,0700 €	0,0725 €	3,57%
	Redevance pollution domes	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Collectivité	297,90 €	291,90 €	-2,01%
Redevance pour prélèvement en eau	8,40 €	8,70 €	3,57%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	19,02 €	18,71 €	-1,65%
Total (TTC)	364,92 €	358,91 €	-1,65%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	3,04 €	2,99 €
--	--------	--------



La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,77 €	1,72 €	-2,82%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0700 €	0,0725 €	3,57%
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

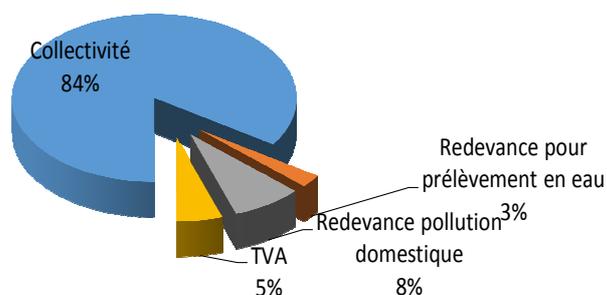
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Collectivité	297,90 €	291,90 €	-2,01%
Redevance pour prélèvement en eau	8,40 €	8,70 €	3,57%
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	18,36 €	18,05 €	-1,71%
Total (TTC)	352,26 €	346,25 €	-1,71%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,94 €	2,89 €
--	--------	--------

1er janvier 2019



La Facture de l'eau (5)

Sur Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	83,50 €	85,50 €	2,40%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,23 €	1,34 €	8,94%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource	0,0700 €	0,0725 €	3,57%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

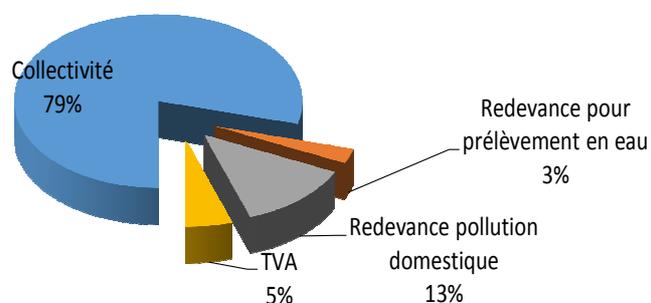
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation
Collectivité	231,10 €	246,30 €	6,58%
Redevance pour prélèvement en eau	8,40 €	8,70 €	3,57%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	15,35 €	16,20 €	5,55%
Total (TTC)	294,45 €	310,80 €	5,55%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,45 €	2,59 €
--	--------	--------

1er janvier 2019



	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau	3 893 055,96	3 978 332,02	2,19%
dont abonnements	1 178 370,90	1 196 618,00	1,55%
Total recettes de vente d'eau	3 893 055,96	3 978 332,02	2,19%

Le périmètre de la compétence est stable depuis 2016. Le lissage des tarifs du territoire de l'ancien Syndicat Rom-Bouleure se poursuit à la baisse pour converger vers le tarif du secteur centre à l'horizon 2022 alors que celui du territoire des communes de l'ancien Syndicat de Fontenille et de la commune de Gournay-Loizé se poursuit à la hausse.

18) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de son autocontrôle.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur l'année 2018, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2018 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	100	99	99%
	Conformité physico-chimique	117	107	91.4%
Autocontrôle	Conformité physico-chimique	6	6	100%

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Autocontrôle	Suivi de la bactériologie	76	76	100%
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	38 points de prélèvement, 422 prélèvements sur l'année 2018		

Le programme de surveillance sanitaire mis en place depuis 2013 a permis d'affiner notre connaissance de l'évolution du chlore dans le réseau.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé 11 non-conformités : 1 pour les paramètres bactériologiques et 10 pour des paramètres physico-chimiques, dont 2 sur des prélèvements « des eaux de premiers jets ».

- Non-conformités N°1 sur la commune de Gournay-Loizé le 26/02 :
Plomb : 10,2 µg/L pour une limite de qualité de 10 µg/L.
Action corrective : vérification des installations qui n'étaient pas en plomb et qui étaient neuves, mais non utilisées depuis novembre 2017.
- Non-conformité N°2 sur la commune de Boisserolles le 26/04 :
Plomb : 290 µg/L pour une limite de qualité de 10 µg/L.
Action corrective : vérification des installations et réalisation d'une purge de l'eau sur le branchement communal.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Pliboux le 23/07 :
Turbidité : 2,6 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU.
Action corrective : réalisation d'une purge (branchement non utilisé depuis plusieurs jours).

Non-conformité N°4 sur la commune de Brioux-sur-Boutonne le 7/08 :

Température de l'eau : 25,2 °C pour une référence de qualité de 25 °C.

Action corrective : surveillance du chlore et contrôle régulier de la température qui s'est révélée inférieure à 25 °C.

- Non-conformité N°5 sur la commune de Bouin le 10/08 :

Température de l'eau : 25,4 °C pour une référence de qualité de 25 °C.

Action corrective : surveillance du chlore et contrôle régulier de la température qui s'est révélée inférieure à 25 °C.

- Non-conformité N°6 sur la commune de Sauzé-Vaussais le 10/08 :

Température de l'eau : 25,9 °C pour une référence de qualité de 25 °C.

Action corrective : surveillance du chlore et contrôle régulier de la température qui s'est révélée inférieure à 25 °C.

- Non-conformité N°7 sur la commune de Chail le 27/08 :

Température de l'eau : 25,2 °C pour une référence qualité de 25 °C.

Action corrective : surveillance du chlore et contrôle régulier de la température qui s'est révélée inférieure à 25 °C.

- Non-conformité N°8 sur la commune de Caunay le 12/09 :

Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs : 2n/100 mL pour une limite de qualité de 0n/100 mL.

Action corrective : réalisation d'une purge. Le re-contrôle s'est révélé conforme.

- Non-conformité N°9 sur la commune de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues le 19/09 :

Manganèse : 79 µg/L pour une référence de qualité de 50 µg/L.

Action corrective : réalisation d'une purge. Le re-contrôle s'est révélé conforme.

- Non-conformité N° 10 et 11 sur la commune de Villefollet le 18/12 :

Manganèse : 103 µg/L pour une référence de qualité de 50 µg/L.

Turbidité : 2,2 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU.

Action corrective : réalisation d'une purge. Le re-contrôle s'est révélé conforme.

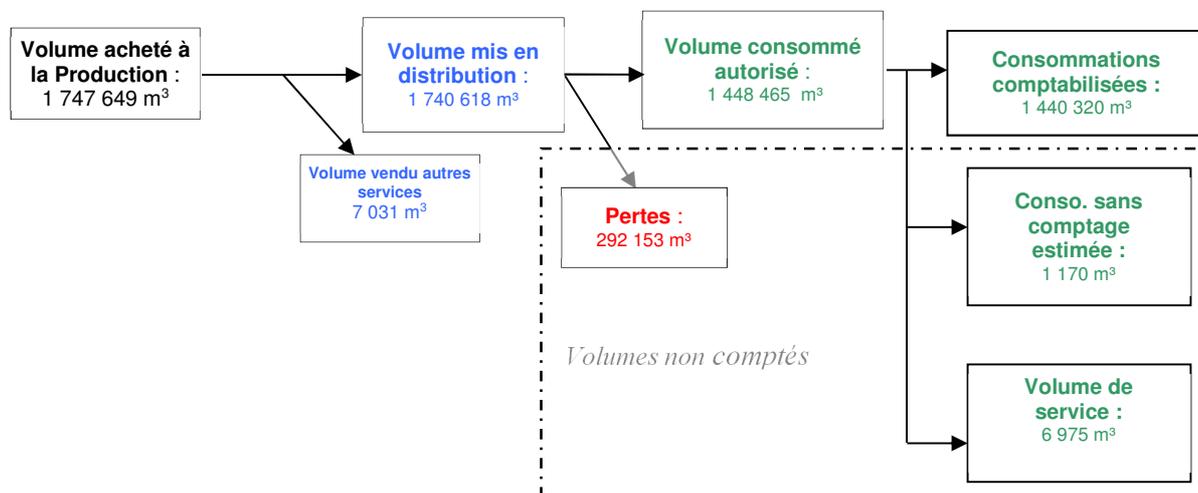
Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de bactériologie a évolué de 95% en 2017 à **99% en 2018**. Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a évolué de 97.5% en 2017 à **91.4% en 2018**.

L'autocontrôle a mis en évidence l'absence de bactériologie sur les réservoirs.

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		120	110

20) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 1 170 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 6 975 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau (%)	76,0%	75,6%	77,9%	83,3%	83,3%

Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,51	1,44	1,39	0,98	0,95

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,46	1,40	1,34	0,94	0,92

- Indice linéaire de consommation

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	4,53	4,30	4,70	4,66	4,56

21) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution à CHIZÉ (rue Duguesclin, rue de la Crégnolée, rue de l'Hôtel de Ville, "Les Béguières")	167 238,80 €
Réseau de distribution à LES ALLEUDS ("La Gaillochonnaire", "La Petite Tranchée", "La Grande Tranchée", "Bissière" et "Mallasis")	512 115,81 €
Réseau de distribution à TILLOU (Bourg)	766 240,54 €
Réseau de distribution à MELLERAN (Route des Prés Guillon, route de Chef-Boutonne, route de Bouin)	26 393,15 €
Réseau de distribution à SAINT-GÉNARD (route de Brioux et route de Lié)	133 045,79 €
Réseau de distribution à SAINT-ÉTIENNE-LA-CIGOGNE (rue des Rouge-gorges)	92 569,93 €
Réseau de distribution à MARIGNY (route de Poivendre et "Vérine")	49 847,00 €
Réseau de distribution à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE ("La Pommeraie" et "Limort")	557 144,45 €
Réseau de distribution à POUFFONDS (route des Ecoles)	256 941,79 €
Réseau de distribution à CHAIL (chemin du Bois du Nègre, route des Pierres Brunes, "La Haute Tallée", route des Chaillots, "Les Gerbaudières")	281 372,45 €
Renouvellement de compteurs de sectorisation (travaux en régie)	1 556,55 €
Installation d'alarmes anti-intrusion (travaux en régie)	6 124,56 €
Installation de SOFREL (travaux en régie)	6 815,04 €
TOTAL	2 857 405,86 €

22) Acquisition d'équipements :

Objet des travaux	Montant des équipements
Achat de compteurs et de modules radio	61 189,32 €
Achat de compteurs de sectorisation	3 292,72 €
Mobilier de bureau (porté par le budget principal)	7 941,56 €
Matériel informatique (porté par le budget principal)	5 778,06 €
Désherbeur mécanique (porté par le budget principal)	6 168,00 €
Fourgon aménagé (porté par le budget principal)	21 152,29 €
Travaux d'extension des locaux (portés par le budget principal)	157 083,88 €
TOTAL	262 605,83 €

En 2018, l'étude patrimoniale a été finalisée comptablement pour un montant total HT de 74 633,54 €.

23) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,008%	0,008%

Il reste 1 branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 072 638,49	963 362,35	851 411,55
Epargne brute annuelle (€)	1 308 061,48	892 017,45	1 088 268,73
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,82	1,08	0,78
Recettes réelles	4 278 518,16	4 171 297,98	4 249 649,60
Dépenses réelles	2 970 456,68	3 279 280,53	3 161 380,87
Remboursements au cours de l'exercice	144 259,24	143 147,02	139 594,86
dont en intérêts	37 308,64	33 877,28	27 691,37
dont en capital	106 950,60	109 269,74	111 903,49

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul. Après une baisse en 2017, l'épargne brute annuelle a retrouvé le niveau de l'année 2016

25) Amortissements réalisés

	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	882 803,86	481 796,72	503 567,20	535 626,09

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



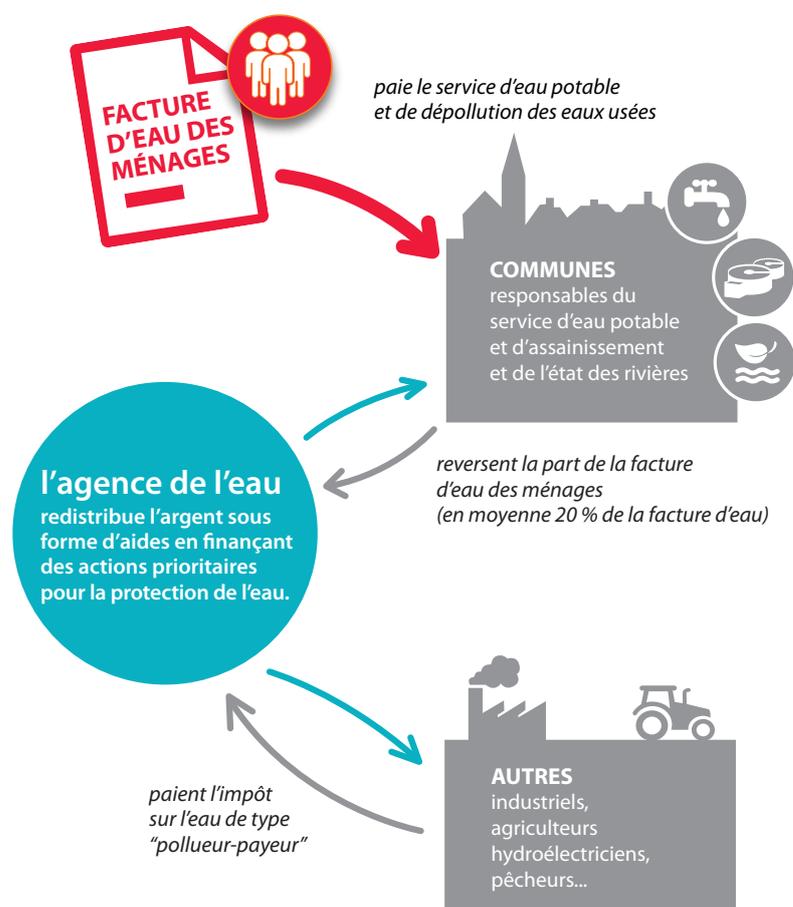
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



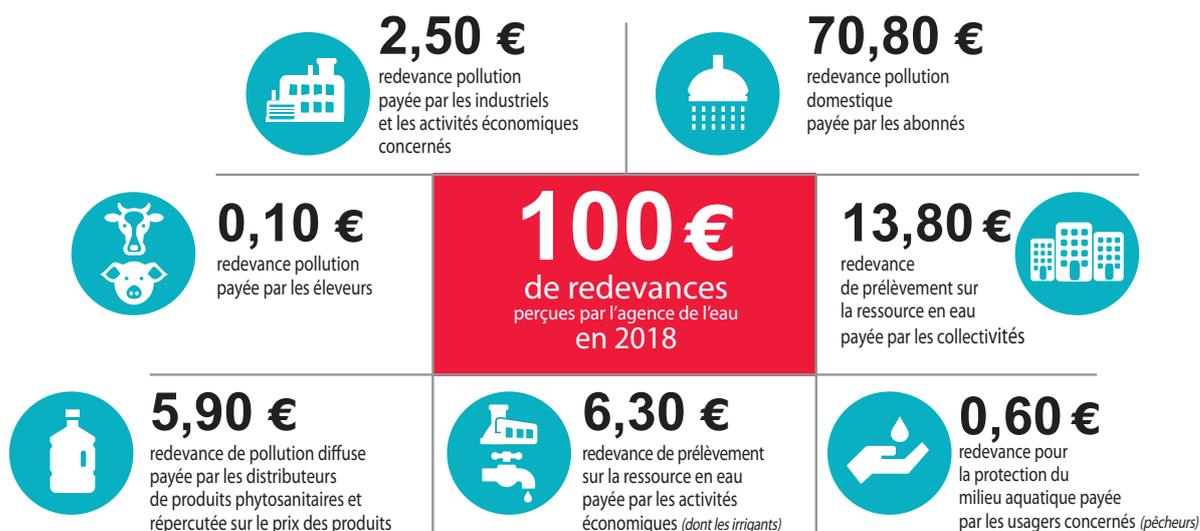
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

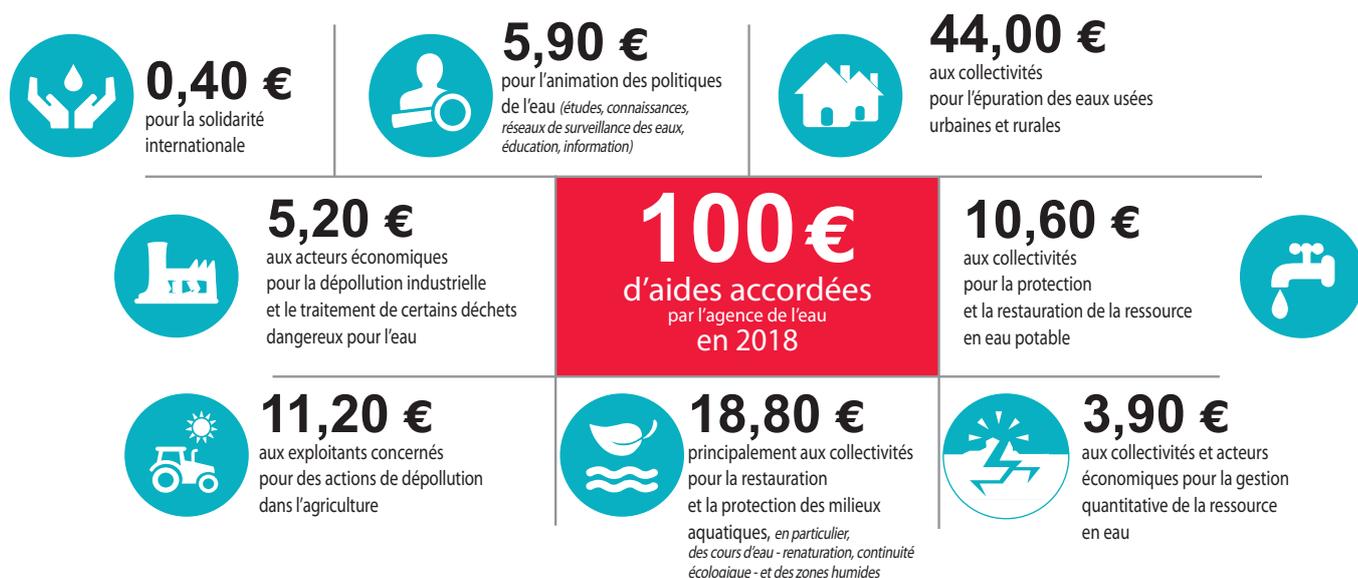


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

AIDES AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

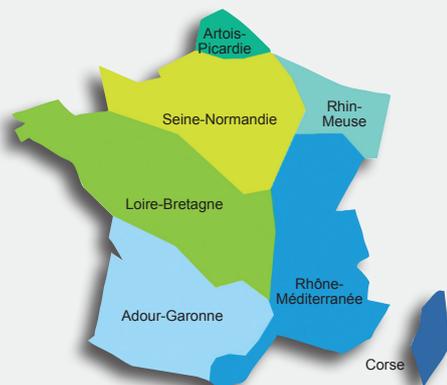
1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018

DE L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019

CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



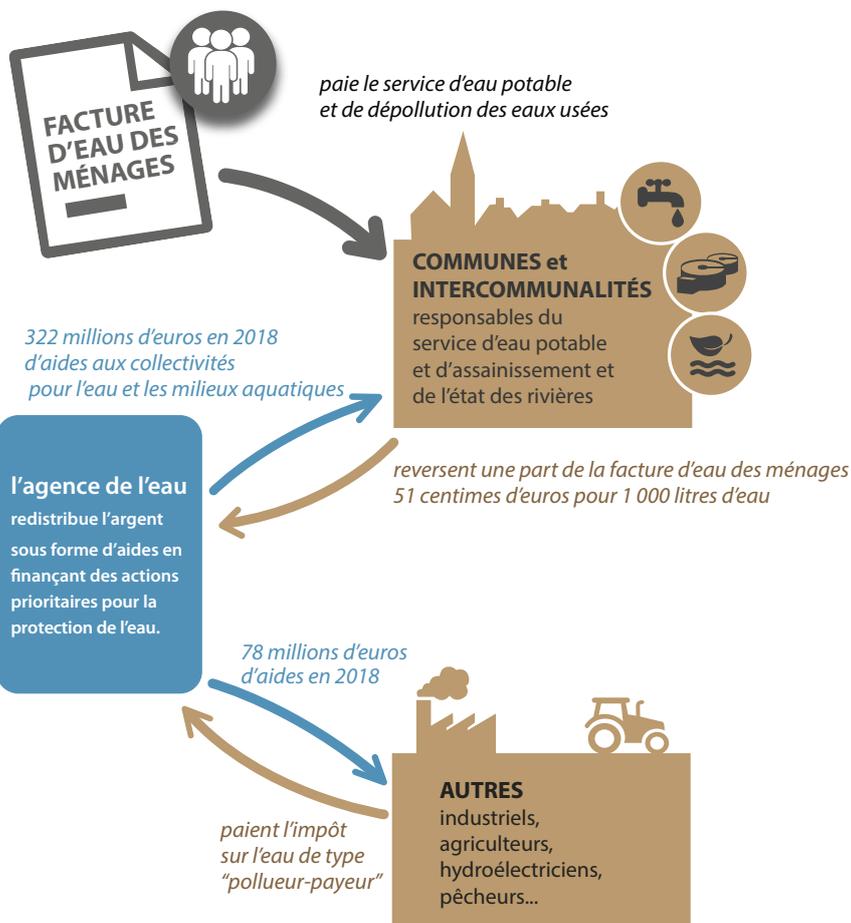
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité    
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPTENT LES REDEVANCES 2018 ?

perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

 <p>0,74 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>3,32 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>70,48 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>	
 <p>6,20 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2018</p>		 <p>0,64 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)</p>
 <p>2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>6,87 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>9,73 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>	

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
 source agence de l'eau Loire-Bretagne

 <p>4,54 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>46,66 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales</p>		
 <p>10,75 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation</p>	 <p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2018</p>		 <p>12,71 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages</p>
 <p>0,79 € pour la coopération internationale</p>	 <p>15,13 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides</p>	 <p>9,42 € pour l'animation des politiques de l'eau (gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)</p>	

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

De la Loire jusqu'à la pointe du Finistère, 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au Bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

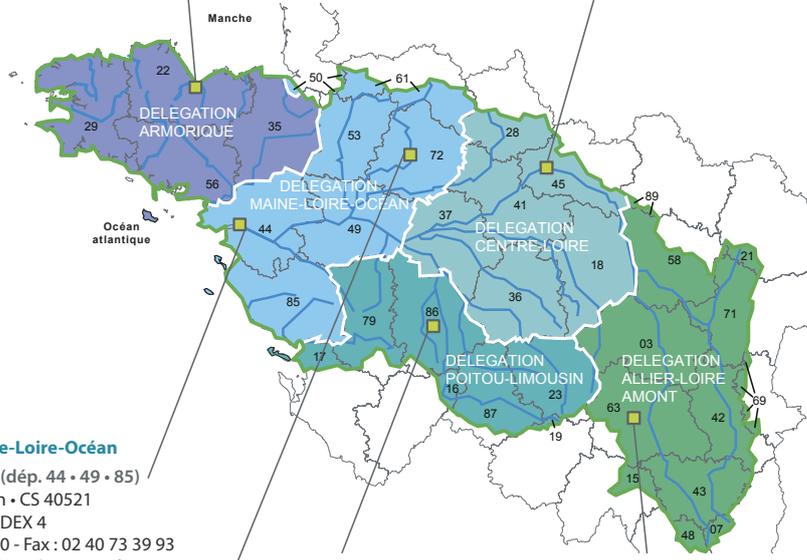
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



otempon.com



L'eau a quelque chose à vous dire...



Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B

73 route de Brioux

79170 PÉRIGNÉ

Tel : 05 49 07 74 31

Fax : 05 49 07 12 26

Mail : aep4b@orange.fr